

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2010 – 44

<b>Date :</b> 24/06/2010	<b>Objet :</b> <b>1/</b> Modification de la liste des Habitats et Espèces déterminants ZNIEFF de Lorraine avec espèces confidentielles  <b>2/</b> Validation de 35 ZNIEFF actualisées, 58 nouvelles ZNIEFF et de 1 ZNIEFF potentielle	<b>Vote :</b> Favorable à l'unanimité
-----------------------------	--	---------------------------------------

**Annexe 1 :** liste des Espèces et Habitats Déterminants ZNIEFF de Lorraine, 24 juin 2010

**Annexe 2 :** fiche-habitats « Forêts spontanées »

**Annexe 3 :** liste des ZNIEFF actualisées par le CSRPN, 24 juin 2010

Le CSRPN, réuni le 24 juin 2010, a assisté à une présentation, par M. François SCHWAAB et la DREAL des résultats du groupe de travail ZNIEFF du CSRPN réuni le 22 avril 2010.

**1/** Le CSRPN, a étudié les révisions et compléments à la listes d'espèces et d'habitats déterminants ZNIEFF de Lorraine :

### 1.1 Lichens :

3 espèces classées « confidentielles », compte-tenu du fait que la diffusion des données relatives à ces espèces recherchées pour leurs propriétés médicinales, constituerait un facteur de vulnérabilité supplémentaire.

### 1.2 Chilopodes :

Liste de 10 Chilopodes déterminants ZNIEFF proposée par E. Ioro.

### 1.3 Amphibiens et Reptiles :

Simplification des critères de la liste existante afin de pouvoir les informatiser, en établissant un système de cote à l'instar de l'Avifaune et des Chiroptères.

Concernant les Reptiles, ajout de deux espèces, l'Orvet fragile (note 3, cote 5) et du Lézard des souches (note 3, cote 10).

### 1.4 Avifaune :

Ajout du Héron cendré note 3, cote 5, dans le cas d'une présence de 20 couples au minimum (héronnière)

### 1.5 Habitats :

La fiche-habitat « Forêts spontanées » présentée par Louis-Michel NAGELEISEN et Jean-Claude GENOT est validée à l'unanimité moins une abstention et complète la liste des Habitats de Lorraine. Il appartient au descripteur d'un habitat « ZNLOR2 Forêts

spontanées » d'attribuer la note ZNIEFF en fonction des critères décrits dans cette fiche, et des espèces patrimoniales fréquentant le site.

2/ Le CSRPN a étudié la réactualisation des ZNIEFF :

- du PNRVN (partie lorraine) suite au travail de Christelle SCHEID et de l'équipe scientifique du PNRL en 2009 et 2010,
- du secteur de la communauté de communes de l'Arc Mosellan et des forêts domaniales de Sierck et de Villers-Brettnach suite à l'étude de la biodiversité de ce secteur, réalisée de 2008 à 2010 de Neomys, Cpepesc, ESOPE, Entomologic, Lorraine Lépidoptérologie et l'Université de Nancy sous la conduite de Matthieu GAILLARD et sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de l'Arc Mosellan, avec un co-financement de la DIREN, du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de Moselle, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du fonds européen FEDER.
- du PNRL (dans le cadre de la mission de Lucille ROBILLOT)

<b>ZNIEFF 1<sup>ère</sup> génération actualisées</b>	<b>35</b>
<b>Nouvelles ZNIEFF</b>	<b>58</b>
<b>ZNIEFF potentielle</b>	<b>1</b>
<b>ZNIEFF fusionnées</b>	<b>30</b>
<b>ZNIEFF supprimées</b>	<b>5</b>

**Avis du CSRPN (Avis N° 2010-44) :**

1/ Considérant les travaux des groupes d'experts ZNIEFF du 22 avril 2010,  
Après avoir examiné les propositions de mise à jour des listes d'habitats et d'espèces déterminants ZNIEFF et les critères de qualification,  
Le CSRPN valide la liste des Espèces et Habitats Déterminants ZNIEFF de Lorraine en date du 24 juin 2010.

2/ Considérant les travaux des groupes d'experts ZNIEFF du 22 avril 2010,  
Après avoir examiné les propositions de périmètres et de fiches ZNIEFF mis à jour ou nouvellement créés,  
Le CSRPN valide la liste de ZNIEFF actualisée en date du 24 juin 2010.

Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER

